ABONNEHENT

termed little gestion in an Un an.... 18 fr. Six mois...... 9 » Trois mois ...... 4 50

INSERTIONS

Annonces, Réclames,

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

# BURGAUX: 4. PLACE DU MARCHE-NOIS, SAUNDR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 16 JUILLET

Retroussons nos manches et à l'œuvre! Qui donc a dit que « la société est impuissante et sans moyens de défense contre l'anarchie »?

Erreur. La société a ses éléments de défense qui se porteut bien et qui peuvent être rendus très efficaces. Veut-on qu'il y ait une lacune à combler pour atteindre non plus les associations d'anarchistes, mais les anarchistes opérant individuellement et incitant au meurtre, à l'incendie, au pillage et au vol autrement que par la presse et les réunions publiques? Eh bien I combions-la. Veut-on élever la peine. ajonter la relégation et la prison individuelle aux peines existantes? Triplons le châtiment. Il est cependant à craindre que ni ces mesures, oi celles que demande le gouvernement ne donnent pas entièrement satisfaction à l'opinion: 100 - unseedust if ommor emalatifet

Il y a dans l'opinion un fond déjà ancien de mécontentement; il est aussi un vieux contingent de mécontents dont il faut connaître et étudier les éléments et les causes. Les éléments anarchiques ne sont pas les plus nombreux; ce sont les plus déterminés, les plus violents. On ne peut pas toujours prévenir les coups anarchistes, mais on peut en réduire considérablement le nombre. Une bonne police n'est pas nécessaire seulement à Paris; le dernier crime nous a montré qu'elle est également indispensable à Cette, à Lyon et dans les autres grandes cités de France.

Il faut en outre que la justice soit plus prompte, plus expéditive, sans renoncer cependant à aucune de ses garanties de prudence et de sûreté existantes. Qu'on ne dise pas que c'est afin d'obtenir cette célérité que le gouvernement et la commission ont déféré les délits anarchiques commis par la voie de la presse aux tribunaux correctionnels. Les cours d'assises elles-mêmes peuvent être saisies plus rapidement. Si quelque inconvénient s'y opposait, rien n'empêcherait de le faire cesser, soit par la voie d'une organisation intérieure des cours, soit par la voie législative. Voilà pour le côté des mécontents qui croient stupidement que c'est par des crimes odieux qu'on peut réaliser un progrès quelconque.

Pour les autres mécontents, hélas! ils forment le gros bataillon de ceux que la misère, les privations, la cherté de la vie, le malheur souvent immérité rendent trop accessibles aux mauvaises suggestions. C'est dans ce groupe innombrable que se recrutent l'armée du mal et quelquefois les criminels de l'anarchie. Pensons donc à ces mécontents susceptibles de devenir des malfaiteurs, et travaillons résolument à l'amélioration de leur condition. Les beaux discours et les promesses enflammées ne suffisent pas. Il faut leur apporter des réa-

Au banquet de l'existence il serait bon de faire aux déshérités une place assez large pour qu'ils regardent sans colère et sans envie ce que nous conservons de bien-être et de satisfaction. Ne laissons pas dans notre société démocratique des motifs à cette organisation redontable de la lutte entre le travail et le capital qui vient de se laire jour, d'une façon si terrible, aux Etats-Unis. Il ne faut pas que ceux qui se plaignent nous arrachent par la force les moyens de vivre et de s'apaiser; il est sage, politique autant qu'humain, que les favorisés de la vie organisent le bien-être des autres.

· Frappe, mais écoute », disait un homme de l'antiquité. Frappons les coupables, écoutons ceux qui ne le sont pas encore. Jeanne d'Arc entendait les voix d'en haut et leur obéissait. Entendons les voix d'en bas, les voix du « vrai » peuple et prenons-en souci.

Avec de l'équité et de la volonté, on viendra peut-être à bout de l'écrasante et inéluctable besogne qu'impose l'heure actuelle.

# Le sable imposé

L'impôt sur le sable ???

Ce n'est pas une blague, je vous l'assure. Lisez ce qui suit :

MM. Jules Gaillard, Georges Graux, Ouvré et Hainsselin viennent de déposer une proposition tendant à établir un droit de douane sur les sables blancs de 2 fr. au tarif général et de 4 fr. an tarif minimum par hectolitre.

Ces messieurs prétendent que les carrières à sable des départements de l'Oise et de Seineet-Marne sont ruinées par la concurrence que leur font les sables de la Campine belge.

Ils expliquent que le sable extrait de ces carrières est employé à trois usages : la fabrication du verre, le poliment des glaces et l'épandage sur le sol des habitations dans les villes du Nord.

Or, c'est sur le sable destiné à ce dernier usage domestique, disent-ils, que porte la concurrence étrangère, c'est ce débouché que l'industrie belge a enlevé à notre industrie.

Et ils ajontent: « Il ne s'agit donc pas de frapper une matière première, mais seulement un objet de luxe. »

D'autre part, un certain nombre de députés. jugeant cette proposition insuffisante, ont, paraît-il, l'intention de présenter une disposition additionnelle ainsi conque:

« Il est fait exception en favenr des sables du Soudan, pour la partie comprise dans la zone de l'influence française. »

Bossuet, qui a traité la matière à propos de la ville de Tyr, tremblerait - s'il vivait de nos jours — sur la fragilité de cet impôt.

Fasse le ciel que toutes les lois, impositions et contributions quelconques élaborées par la Chambre ne soient pas -conformément à l'expression de l'aigle de Meaux - « bâties sur le sable et dans une cité qui n'est pas permanente ».

# LA CHAMBRE

Séance du 13 juillet

cuttagents ands and

### Suite de la discussion sur les contributious directes

La victoire a été si chandement disputée la veille que les vaincus reviennent à la charge par petits pelotons.

La première escarmonche est livrée par M. Gendre, qui voudrait dégrever de 50 0/0 la propriété non bâtie et compenser ce déficit par une surtaxe des valeurs mobilières. « C'est un essai, dit-il, que nous tenterons, pendant que le vieux monde s'écroule. Faisons une nuit du 4 Août réelle » (???).

M. Georges Cochery, rapporteur, et le gouvernement repoussent l'amendement qui est rejeté par 313 voix contre 130.

Le second assaut est donné par M. Terrier qui subrepticement veut introduire une clause contre les grands magasins et frapper de taxe sur les spécialités et les magasins occupant plus de deux cents employés à Paris et plus de cinquante en province.

M. Binder fait observer que la loi sur les sociétés coopératives a tué le petit commerce.

M. Boutin, commissaire du gouvernement, démontre que cet impôt surchargerait des taxes déjà fort lourdes et qu'il créerait de criantes inégalités dans la répartition.

M. Terrier propose un texte nouvenu, étendant ses taxes nouvelles à tous les magasins occupant plus de quatre-vingts employés. Il s'agit alors d'une prise en considération qui est accordée par 335 voix contre 126.

M. Dutreix demande que les représentants de commerce ne soient pas assimilés aux courtiers et aux commerçants.

Le commissaire du gouvernement promet d'étudier la question et de créer ultérieurieurement, s'il le faut, une classe intermédiaire.

L'amendement Dutreix est repoussé par 282 voix contre 210.

M. Terrier revient à la charge. Il veut que les patentables soient dégrevés d'un dixième par tète d'enfant et que l'impôt sur les successions compense ce déficit.

M. Poincaré se fache. Le trou que « son excellent et honorable ami » M. Terrier veut pratiquer dans le budget est de 20 ou 25 millions. On prétend le combler avec les ressources provenant d'une loi qui n'est pas encore votée.

M. Terrier insiste. Mais son amendement est rejeté par 336 voix contre 464.

M. Jaurès fait mieux.

D'un trait de plume, il supprime les soixanteneul millions de l'article premier qui surpassent quatre cents millions.

Il invoque des engagements pris par M. Burdeau.

M. Jaurès termine en disant que sa diminution de recettes peut être compensée par des ressources nouvelles qu'il se charge de trou-

M. Poincaré répond que le budget de 1895 a été déjà bien assez difficile à établir. On s'est trouvé en face d'une insuffisance de recettes de 45 millions, par suite d'infériorités relatives aux prévisions.

Le projet Burdeau compenserait ce déficit, mais on l'a abandonné; il faut combler un écart de 57 millions par des économies ou des ajournements.

M. Jaurès proteste, et son amendement est repoussé par 375 voix contre 443.

M. Raiberti propose non un dégrévement, mais un relevement de 3 30 à 4 0/0 sur les propriétés bâties.

M. Cochery prie M. Raiberti de réserver son amendement pour la commission de la réforme de l'impòt.

L'amendement est repoussé.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Sur l'article 3, M. Emile Rev demande que le principal du contingent départemental de la propriété non-bâtie soit réduit à 3 20 0/0 du revenu net dans tous les départements où il est supérieur.

Faits divers,

M. Poincaré repousse l'amendement.

M. de Ramel rappelle les engagements pris en faveur du dégrévement de l'impôt foncier par M. Casimir-Perier lui-même. Le gouvernement actuel accepte-t-il ces engagements?

On crie: « Il ne fallait pas renverser le cabinet d'alors 1 »

M. Poincaré riposte que l'engagement a été tenu par le projet Burdean, qui dégrevait les immeubles ruraux. Il dépend de la Chambre que la réforme se réalise. Mais on demande des diminutions de recettes. S'engage-t-on à ne pas demander d'augmentations de dépenses? Quant a lui, il ne prend pas d'engagements formels, mais il tiendra plus qu'il ne promet.

L'amendement Rey est repoussé par 303 voix contre 162.

A lundi.

# INFORMATIONS

## Circulaire du ministre de la justice

M. Guérin, ministre de la justice, vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire confidentielle interdisant aux magistrats de tout ordre de communiquer aux journaux des informations sur les procès en cours d'instruction et particulièrement en ce qui concerne les anarchistes.

L'envoi de cette circulaire a été jugée nécessaire à la suite d'indiscrétions qui auraient été commises par M. Pellefigue, procureur de la République de Marseille.

# Caserio aux assises

On croit que Caserio passera devant les assises du Rhône le 27 juillet.

Le frère de Caserio, aubergiste à Milan, a reçu une lettre par laquelle l'assassin du Président Carnot annonce son intention bien arrêtée de ne pas accepter l'aide de l'avocat désigné pour sa défense.

« Je sanrai, écrit Caserio Santo, me défendre seul devant le jury. Je vous supplie de ne pas venir me voir; il en résulterait trop de douleur pour vous en apprenant ma condamnation et trop de douleur pour moi-même.

» En attendant, j'envoie mes baisers à ma mère et à vous mes frères. Je n'ai plus rien à vous dire, mais je vous écrirai après le proces. »

## Le procès des anarchistes

C'est le 6 août prochain que comparaîtront devant les assises « pour affiliation à une association formée dans le but de préparer ou de commettre des crimes contre la personne ou les propriétés, ou pour participation à une entente établie dans le même but », les trente anarchiste retenus par M. le juge Meyer parmi les trois ceut soixante-seize contre lesquels il a eu à instruire.

### Le roi Humbert et l'empereur Guillaume

Le bruit court à Rome que le roi Humbert aurait décliné l'invitation de l'empereur Guillaume d'assister anx manœuvres de l'armée allemande.

# Les incendies de Toulon

Nous avons dit que Félix, l'auteur présumé de la seconde tentative d'incendie à l'arsenal du Mourillon, avait été arrêté. Il a fait depuis des aveux complets.

Un troisième incendie s'est déclaré à la cale 5. L'alarme a été donnée par un nommé Loup qui est tenu à la disposition de la justice.

Tous les postes des poudrières de la marine ont été doublés et des patrouilles seront faites sur les routes et des rondes par canots sur

Les poudrières contiennent plusieurs millions de kilogrammes de cartouches de dynamite, de mélinite, etc.

### Un maire en retard

Le sous-préset d'Autun était informé, ces jours derniers, que le maire de Brion n'avait fait arborer aucun drapeau à la mairie de sa commune. Il avisa aussitot le magistrat municipal qui répondit que « sa commune ne possédait pas de drapeau »; le sous-préfet d'Autun lui adressa la lettre dont nous extrayons le passage suivant:

- « Monsieur le maire de Brion,
- » Je vous mets en demeure de vous procurer un drapeau dans les quarante-huit heures et de l'arborer à la mairie mis en berne et voilé.
- » Je vons adresse un blame formel ponr votre manque aux convenances et au patriotisme. »

### Menaces à un magistrat

Le maire de Bessèges a reçu une lettre de menaces, le prévenant qu'on le ferait sauter à la dynamite avant l'exécution de Caserio.

L'anteur de cette lettre ajoute qu'il est un camarade d'Emile Henry, et termine par le cri de : « Vive l'anarchie ! »

# L'EXPOSITION DE LYON

On nous prie d'insérer la note suivante :

- « La ville de Lyon est enfin remise des terribles épreuves qu'elle a traversées et du deuil indicible que lui a causé la mort du Président Carnot. Ses gares, ses rues, son Exposition ont repris leur animation coutumière. La foule des étrangers, tous les jours débarqués par chaque train, peut se rendre compte qu'elle n'a rien perdu de ses traditions d'aimable et large hospitalité; c'était, en effet, une simple légende qui vient d'achever son tour de France, le bruit d'après legnel Lyon, à la suite de l'attentat, anrait été, pendant deux jours, en proie au désordre, au pillage et à l'émeute.
- 🤼 » A la nouvelle de l'assassinat, l'indignation fut grande, il est vrai, l'émotion poignante, la douleur unanime, mais la population tout entière sut montrer, par le calme et le recueillement de son attitude, la sincérité de son
  - » Des incidents regrettables sans doute,

mais dont le récit a été fort exagéré, se sont produits partiellement; grâce à la sagesse des Lyonnais, à l'habile énergie du préset du Rhône, M. Rivand, il n'ont eu aucune conséquence; nulle part, en tout cas, on ne peut citer aucune agression contre les personnes ou contre les édifices.

- » Déjà, dans une espérance vaguement caressée, on songe que le nouveau Président de la République pourrait bien reprendre, où la mort l'a interrompue, l'œuvre de son regretté prédécesseur et venir, à son tour, apporter à la grande manifestation lyonnaise du travail et de la paix le témoignage de la reconnaissance de l'Etat.
- On peut juger par là de l'importance, de la valeur, du relief et de l'éclat d'une Exposition qui rencontre de tels appnis. C'est donc à juste titre que se dessine, dans tout notre pays, un mouvement de curiosité sympathique en sa faveur, que l'on voit tous ceux que les vacances libérent se préparer à venir, on l'étudier ou s'y distraire. Ni les espérances des uns, ni le désir des autres ne seront déçus, l'Exposition peut les satisfaire tous.
- » Toutes les facilités sont données pour atteindre ce double résultat. A ceux que tentent le désir de l'étude et les sages curiosités de l'esprit, tous les jouroaux du monde, les plus sérieux et les mieux autorisés, apprennent, comme le faisait hier encore M. Gaston Tissandier dans la Nature, qu'au point de vue scientifique l'Exposition de Lyon est une œuvre importante et considérable dont la visite est très profitable.
- » A ceux qui ne recherchent au contraire dans les voyages que les distractions méritées par de longs travaux, l'administration de l'Exposition ne ménage ni les fêtes ui les divertissements; les concours annoncés, celui de tir commencé hier, le concours de musique du mois d'août, l'inauguration par le ministre de la guerre de l'Ecole de sauté militaire, les fètes universitaires présidées par le ministre de l'instruction publique, la visite du ministre de l'agriculture, tout présage une série de réjouissances et d'attractions qui ne permettront ni le repos ni l'ennui.
- » Ajoutons que, à la suite d'une entente avec la Cie P.-L.-M., l'Administration de l'Exposition a pris des mesures pour faire distribuer, à titre gracieux, à tous les voyageurs se rendant à Lyon, deux, trois ou quatre tickets, suivant la distance; rien, on le voit, n'a été négligé pour ameoer la réalisation de la prophétie si favorable de M. Casimir-Perier. »

# REVUE HEBDOMADAIRE

15 juillet 1894.

Les transactions ont perdutoute activité, mais si la specifiation a reduit ses engagements, le comptant continue à donner des ordres d'achats assez survis.

Nos rentes sont très fermes, mais les cours

élevés ne permettent pas de progrès sérieux.

Le calme qui regne sur notre place s'étend aux marchés étrangers.

Les dispositions sont bonnes partout et l'on ne voit rien qui puisse motiver une baisse prochaine; mais, comme nous le disions plus hant, on est parvenu à des limites qu'il sera difficile de franchir.

Le 3 0/0 finit à 400.85. Le 3 4/2 cote 107.80.

Le Crédit Foncier qui avait faibli finit la semaine dans de meilleures conditions. On cote 927.50 après 915. Les obligations foncières et communales sont fermes.

Le Comptoir national d'Escompte s'inscrit à 506.25. Il continue a élargir les bases de son organisation.

La Société Générale ne s'écarte guère des cours de la semaine deroière. Les bénéfices de l'exercice en cours sont en légère avance sur ceux de la période correspondante de l'année dernière.

Le Crédit Lyonnais est à 727.50. Le bilan au 31 mai fait ressortir dans l'ensemble des aflaires sociales une augmentation de 27 millions.

La Banque des Pays-Autrichiens s'estavancée à 506.25.

Les dispositions sont meilleures sur le marché des actions de nos grandes compagnies de chemins de fer. On constate une reprise générale.

Le Suez est un peu délaissé.

Les chemins espagnols restent stationnaires. L'Italien a repris de 76.40 à 77.

Peu d'affaires sur la rente extérieure, un peu abandonnée en ce moment par la spéciilation.

Les fonds ottomans se ressentent peu des tremblements de terre de Constantinople et nous retrouvons les actions des chemins de fer Orientaux a peu pres aux mêmes cours que la semaine dernière.

Les actions de la Compagnie de Mossamédès introduites sur le marché à 28 ont monté jusqu'à 32. Cette compagnie, d'après la Politique coloniale, est appelée à un grand avenir grâce a son immense concession, à ses deux ports profonds et à ses gisements miniers sans parler de ses pâturages.

Sous l'influence de la reprise du marché de Londres, les valeurs de mines se sont relevées. La Langlaagte finit demandée à 117.50.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme, Paris

# CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

# TERRIBLE EXPLOSION

A la Distillerie Combier

'Un incendie considérable - et qui eut atteint d'incalculables proportions, sans la rapidité des secours - s'est déclaré, ce matin, vers 9 heures, à la distillerie de M. Combier, ancien maire de Saumur, sise rue Beaurepaire.

Voici les renseignements qui uous ont été fournis très obligeamment par M. Piéron, adjoint au maire et directeur de la distillerie.

A l'heure indiquée, un alambic, accidentellement obstrué, faisait explosion. Presqu'aussitôt éclatait un second alambic voisin. Le fen se communiquant avec une rapidité inouïe, la toiture s'enslamma, les ardoises pétillèrent et on entendit le craquement des bouteilles remplies de liqueurs et d'alcoul emmagasinées au premier étage. An rez-de-chanssée, les cloisons volaient en éclats, le laboratoire s'écroulait et, une heure après, de gros murs s'abattaient sur une pompe mise en batterie du côté du mauege, sans toutefois causer d'accidents.

L'explosion a été tellement violente que bien des personues ont cru a un attentat anarchiste. Plusienrs maisons de la rue Beaurepaire ainsi que le grand manège de l'Ecole ont en leurs vitres brisées, et dans un assez vaste rayon, on croyait à un tremblement de terre. Rue d'Orléans, les vitres ont sonné jusque chez M. Vinsonneau.

Les employés du laboratoire, en ce moment au nombre de sept, ont été tous plus ou moins grièvement atteints. Quatre ont été transportés à l'hôpital; trois ont pu regagner leur domicile. Quelques instants avant l'explosion, M. Destre, chef du laboratoire, s'apercevant du fouctionnement irrégulier de l'alambic, opérait différentes manœuvres pour assurer ce fonctionnement, et ne perçut aucun danger II monta sur l'alambic, approcha sa tête des parois, et, ne découvrant rien de suspect, il allait descendre : deux secondes après l'accident se praduisait.

La figure de M. Destre est, nous dit on, brdlée. Il avait déjà perdu un œil et celui qui restait est gravement affecté. M. Billet est sérieusement atteint aux reins. M. Gannereau a le corps entièrement grillè, sa vie est en danger; en lui enlevant ses vétements des lambeaux de chairs se détachaient. MM. David, Brard, chausseur, et M. Ingrande, employés distillateurs comme M. Gannereau - ont reçu de sérieuses blessures.

Tous les quatre out été transportés à l'hô-Hale my contents, door it had county thin

Les médecius présents à Saumur sont venus donner leurs soins aux blessés. M. le Curé de Saint-Nicolas était également un des premiers à porter secours.

Les dégâts atteignent un chissre considérable: 3 ou 400,000 fr., couverts, d'ailleurs, par une assurance. Mais il y aura, forcément, pour les ouvriers et les comptables, un chômage dont on ne peut, sur l'heure, calculer la triste durée.

Par bonheur, les bouteilles de liqueurs et les foudres d'alcool entassés au rez-de-chaussée du bâtiment incendié ont échappé à l'atteinte du feu. Autrement, on ne sait quelle eut été l'étendue des malheurs.

L'Ecole a fourni, dans la personne de ses cavaliers de remonte, les premiers secours.

Feuilleton de «l'Echo Saumurols •

# LES COUTEAUX D'OR

Par Paul FÉVAL

Le masque, en tombant, avait découvert un visage pale, ou plutôt un mentou; car le front, les yeux le nez disparaissaient sous un bandeau de soie noire. Le bandeau avait deux verres tintés qui servaient de lunettes.

Henri n'avait pas espéré le trouver si bas.

C'était donc là ce terrible adversaire, ce héros de roman, ce sier magyare qui avait rempli de son nom, là-bas, dans l'Ouest-Amérique, la plaine et la montagne, le mayor des Golden-daggers, l'homme pour qui les belles Mexicaines sacrifiaient le luxe de leur chevelure!

Un malade à la démarche tremblante, non pas même un fantôme, car ce mot indique poésie, et toute poésie s'ensuit devant le bandeau noir et le garde-vue doublé de vert !

Henri ent presque honte d'avoir songé au meurtre. On pouvait avoir du courage contre ces débris humains !

Comme il réfléchissait ainsi, la main de

Rosen s'agita, et il entendit une voix sourde qui disait :

- Je vous vois!

Il se leva. La duchesse en fit autant.

Rosen baisa la main de la duchesse qui lui dit tout haut :

- Au revoir, comte, je vous laisse à vos affaires.

Et tout bas :

- Adieu, Albert, je ne vous verrai plus!

En s'éloignant, elle salua le vicomte Henri et lui montra sa place vide à côté de Rosen. Henri s'assit.

- Monsieur, dit-il, j'ai quitté l'Amérique parce que vous étiez aveugle, je ne me bats pas avec ceux qui ne peuvent pas se défendre. Rasen s'inclina.

- Vous étiez brave autrefois, monsieur, répondit-il, je le sais.

- Trèves d'injures, commença Henri.

- Ponrriez-vous m'apprendre, interrompit Rosen, à qui était le sang qu'on a trouvé sous le landau?
  - Quel landau? et que m'importe cela?
- Mousieur, prouonça lentement le comte Albert, je vous l'ai dit : vous étiez brave autrefois.

- J'espère vous prouver, monsieur, que je le suis encore.

Rosen sourit, tandis qu'un soupir soulevait sa poitrine.

- Contre certaines gens, dit-il, le courage est facile, mais je vous préviens que je vaux un peu mieux que mon apparence. On commeuce à nous observer, monsieur, ayez l'obligeance de me donner votre bras, nous allons descendre au jardin.

Henri ne fit aucune objection.

En route, le comte Albert reprit :

- C'est cher, cinquante mille écus. Je me serais montré gratis.
- Je suis riche, repartit Henri, dont l'accent devint provocant, je fais mes affaires comme je l'entends.

Ils arrivaient au jardio et s'engageaient sous une grande allée de tilleuls conduisant à l'avenue Gabriel.

- Monsieur de Villiers, dit Rosen, nons voilà seuls. Je n'ai point de haine dans le cœur. L'or que vous m'avez volé, je ne le regrette point. Donnez un nom à la fille de miss Ellen Talbot, et tout vous sera pardonné.
- J'aime ma cousine, mademoiselle de Boistrudan, répondit Henri; ne parlons plus de

cela, s'il vous plaît, monsieur le comte, et prenons nos mesures pour terminer le différend qui existe entre nous. Nos conventions tiennentelles? Hand , or harry many the non-thouse will

- Your les aviez rompues par votre suite, mais je les rétablis, elles tiennent.
  - Le duel aura lieu sans témoins?
  - Assurément.
  - Avec les armes américaines ?
  - Fixez les armes.
  - M. de Villiers réfléchit un instant.
- La carabine, dit-il, le couteau en cas d'approche.
- Jai tout cela Jans mes voitures, fit Rosen. additional and a transferonder with the fi

Au moment où ils tournaient au bout de l'allée pour revenir sur leurs pas, M. de Villiers remarqua deux berlines qui stationnaient sur la chaussée de l'avenue Gabriel, juste en face de la grille.

- Vos voitures? répéta-t-il.
- Nous nous battrons en plein champ, poursuivit Rosen, au lieu que vous désiguerez vous-même; moi, je ne counais pas les environs de Paris. Faites votre choix.
- Vous plait-il d'aller loin? demanda Henri.

Puis arrivaient les pompiers, la police et la gendarmerie dont on ne saurait trop louer le zèle, l'activité, le dévouement. Les seconrs, grace au sangfroid de MM, les officiers de l'Ecole, des pompiers et des fonctionnaires, que nous citons ci-dessus, s'organisaient comme par enchautement. Chacun des assistants a fait, non pas plus que son devoir, mais son devoir eutier, jusqu'à la dernière limite.

On a raconté — mais nous croyons le récit exagéré, sinon faux — qu'un ouvrier aurait été enseveli sous les décombres du laboratoire ou du gros mur.

A l'heure où ce journal se tire (2 heures de l'après-midi), les pompiers, les agents de police, la gendarmerie et un nombreux public plein de bonne volonté demeurent sur le théâtre du sinistre. Une épaisse fumée sort encore de la chambre aux alambics que les pompes achévent d'inonder.

A demain de nouveaux détails, s'il y a lieu.

### École d'Application de Cavalerie de Saumur

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Picard, récemment nommé major au 4<sup>er</sup> régiment de hussards, est affecté au 6<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, pour y occuper le même emploi.

M. Gaborit de Montjou, lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'Ecule d'application de cavalerie (organisation), est promu au grade de capitaine; affecté au 8° régiment de dragons pour y occuper l'emploi d'instructeur.

M. de Lesterps de Beauvais, lieutenant au 34° régiment de dragons, est désigné pour occuper un emploi de sous-instructeur d'équitation à l'Ecole d'application de cavalerie.

M. Guise, lieutenant au 12° régiment de dragons, est désigné pour occuper l'emploi de professeur d'histoire et de géographie militaire de l'Ecole d'application de cavalerie.

M. Ginet, ches d'escadrons au 7º régiment de cuirassiers, est promu au grade de lieutenant-colonel au même régiment.

## Médaille d'honneur

Ainsi que la population entière de Saumur le désirait, et grâce à l'intervention spontanée de M. de Grandmaison, M. le ministre de l'intérieur a conféré une médaille d'argent de seconde classe à l'agent de police Durckel, en légitime récompense du sangfroid, du courage et du dévouement déployés par cet agent en voulant sauver Sorin qui s'était jeté à l'eau, et dans d'autres circonstances secondaires qu'il nous paraît inutile de rappeler.

Nous joignons nos félicitations personnelles aux félicitations générales qui ont accueilli la décoration attribuée à Durckel.

- J'ai rendez-vous ici dans la matinée. Faites que ce soit le plus près possible.
- A trois lieues d'ici, M. de Villiers, entre le village de la Courneuve et la route de Flandres, il est une plaine découverte composée de grandes cultures, sans maisons ni loges de gardes. Au point du jour, en cette saison, c'est un désert.
- Va pour la plaine de la Courneave! Il est cinq heures et demie... Nous arriverous au point du jour. (A suivre.)

Marché	de	Saumur	du	Samedi	13	Jaille	et
Froment-commerce,			B	œnf 160, v	ache, ki	il. 1	80

l'hectolitre	14 50	Veau —	2 50
id. halle (moyenne)		Mouton -	2 40
Méteil —	12 25		2 —
Seigle —	10	Poulets la coupla	4 -
Orge		Dindonneaux -	9 —
Avoine —	11 —	Canards -	4 50
Sarrasin —	11 —	Oies	8 -
Haricots blanes —	32 -	Beurre le kilog.	2 40
Haricots rouges-		Œufs la douzaine	1
Fèves —		Foin, la charretée de	
Noix	1524	780 kilog.	50
Châtaignes -	-	Luzerne —	50 —
Sel les 100 kil.	15 -	Paille	50 —
Son _	14	Huile de noix, 50 kil.	125 -
Pommes de terre,	A. S. C. C.	Chanvre tre qualité	
la barrique,	14 -	les 52 kilog. 500	
Farine, la culasse de		id. 2" -	
157 kilog.	43 —	id. 3e	
Pain 1re qual . le kil.		Charbon de bois, les	
id. 2e id. 0 f. 30 »		100 kilog.	16
id. 3eid. Of. 28 »		Charbon de terre-	4

### Médailles d'honneur du travail

M. le ministre du commerce et de l'industrie a accordé des médailles d'honneur aux ouvriers ci-après habitant Saumur :

M., Lorideau (Jean-Baptiste), teinturier à la fabrique de chapelets de M. Mayaud depuis 53

M. Brard (Jacques), charron, et M. Morenil (Adrien), sellier, ouvriers chez M<sup>me</sup> Simm, où ils sont employés depuis plus de 30 aus.

### Pensionnat et Ecole libre Saint-André

Brevet élémentaire

Miles Adrienne Faure et Célina Audusson, élèves du Pensionnat Saint-André, ont subi avec succès les épreuves de l'examen du brevet élémentaire :

M<sup>He</sup> Célina Audusson avec une dispense à l'âge de 45 ans.

Certificat d'études primaires

Les élèves dont les noms suivent ont obtenu le certificat d'études primaires à l'examen du 4 juillet :

M<sup>Nes</sup> Eugénie Beunier, Jeanne Bühr, Odette de Fontenailles, Clotilde Huppon, Marguerite Legeay, Julia Marchand, Emmelina Pironneau, Marie Verneau, Marie Boret, Marie Milleau, Juliette Maréchal, Alice Peyraton, Marie Rabin.

### SAUMUR

### Un artiileur du 33° noyé dans le Trouet

Vendredi dernier, vers 6 heures 1/4 du soir, au Pont-Fouchard, deux cavaliers de l'Ecole faisaient baigner, dans le Thouet, les chevaux d'un capitaine. Leur camarade Boireau, canonnier à la 11° batterie du 33° d'artillerie, se joignit à eux et se déshabilla pour monter à cheval, prétendant qu'il se baignerait de cette façon mieux et plus sûrement, ne sachant pas nager, ignorance que partageaient les deux autres soldats. A peine entre dans l'eau, le cheval « tira au renard », suivant l'expression consacrée, et entraîna Boireau qui perdit l'équilibre et disparut dans la rivière.

Les deux cavaliers appelèrent au secours. Mais ce n'est qu'au bout de 20 ou 25 minutes qu'arrivèrent dans un bateau quatre hommes qui retirèrent le jeune homme inanimé. MM. Simon et Jonet, médecins-major à l'Ecole de cavalerie, prodiguèrent leurs soins pendant plus de deux heures et ne purent ramener à la vie le pauvre garçon dont le corps fut trausporté à l'Hôpital.

Boireau, originaire de Tours, était dans sa vingt-troisième année. Ses obseques ont eu lieu hier matin. Tous les hommes de la batterie d'artillerie en ce moment à Saumur y assistaient.

## Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier matin, vers 41 heures 4/2, rue du Bellay, dans l'atelier de M. Auriault, menuisier, pendant son absence et l'absence de M. Auriault.

Les voisins ont été avisés du sinistre par l'explosion des vitres de sa fenêtre et la sortie de la flamme par cette fenêtre. Ils donnèrent immédiatement l'alarme et les pompiers accoururent. Au bout d'une demi-heure, on était maître du feu qui a consumé les copeaux entassés dans l'atelier dans une soute attenante et les ontils de M. Auriault.

Le dégât est estimé 200 francs.

On suppose que, la cuisine du ménage se faisant dans cet atelier, une étincelle échappée du fourneau a sauté sur les copeaux.

### \* \* V'là qu'çà commence:

Hier, dans le tantôt, entrait, chez un de nos débitants de tabac, un personnage très hardi, habitant Saumur, qui demanda deux sous de tabac à crédit. M. X... répondit que, n'ayant pas l'honneur de connaître le client, il ne se sentait point disposé à cette avance.

— Yous êtes un sot l répartit l'individu. Si c'était un bourgeois qui vous demandat crédit, vous le lui accorderiez.

— Parfaitement, répliqua, sans se fâcher, M. X..., je serais sûr d'être payé.

L'inconnu partit en grommelant on ne sait', quoi.

BRIAN, B.S.

Il revenuit vers 6 heures, pendant que M<sup>me</sup> X... occupait le comptoir et renouvela sa demande. Avisée par son mari, M<sup>me</sup> X... éconduisit le citoyen et lui objecta qu'il avait été trop impoli pour qu'on accueillit sa requête.

— Oui, je le répète, sit le quémandeur. Votre mari est un soi.

Et il tourna les talons, mais en disant à intelligible voix : que cela finirait bientôt et qu'il aurait sa revanche.

Ca commence bien, n'est-ce pas?

## Nos (marchandes de sourires)

Vendredi dernier, un sieur C..., de Villebernier, venn au marché, rencontrait une dame B... qui le salua d'un gracieux sourire. C..., en chevalier bien élevé, répondit à l'invite et, comme il avait déjà « marianne dans l'œil », la dame B... l'entraîna facilemeni au sentier des Saulaies qui borde la Loire et, profitant de l'insuffisante lucidité de son compagnon, l'allégea — de peur qu'il ne le perdit sans doute — d'un porte-monnaie contenant une soixantaine de francs.

C... ne s'aperçut que rentré chez lui de la disparition de ses finances. Il revint immédiatement porter plainte au commissariat de police. Aussitôt, les agents le conduisirent chez les personnes sonpçonnées capables du méfait et, apres quelques visites infructueuses, il reconnut parfaitement la dame B... qu'on a mise en sûreté jusqu'à sa prochaine comparution en police correctionnelle.

### TRÈVES-CUNAULT Un monsleur qui a le réveil mauvais

Le 14 juillet, dans la matinée, la gendarmerie de Gennes ramassait sur la route, près de Treves-Cunault, un individu pris de boisson. Quand on l'éveilla, il commença par grogner; puis, revenu entièrement à lui, il traita les gendarmes de c..., de f.... Quand on le fouilla, il renouvela ses insultes et porta des coups de pied.

C'est un nommé Henri, maréchal-ferrant, né à Montlonis (Indre-et-Loire), sans domicile fixe.

# VIHIERS Pour des prunes

Le 12 juillet, M<sup>me</sup> Royer, marchande de journaux à Vihiers, apercevait, sur le tantôt, un enfant, le petit Valet, qui cueillait des prunes dans le jardin de M<sup>He</sup> Cousinot. M<sup>me</sup> Roger en avisa sur le champ la propriétaire du jardin et, pendant qu'elle exposait le fait dans la rue, passa la dame Valet qui, entendant prononcer son nom, demanda ce dont il s'agissait; et M<sup>He</sup> Cousinot la mit au courant.

Aussitôt, — suivant les dires de M<sup>me</sup> Royer — la femme Valet commença l'explication par cette phrase expressive: « Toi, tu ne resteras pas tranquille, tant que je ue t'aurai pas cassé la g...! » et lança ensuite une jattée d'eau à la tête de la marchande. Celle-ci se réfugia dans son domicile et s'arma d'un balai pour repousser la mégère qui la poursuivait. Vaine précaution! En dépit du balai, la dame Valet envahit le logis de la plaignante et la bourra de coups de poing. L'inimité de la femme Valet proviendrait de ce que M<sup>me</sup> Royer vend des journaux qui ont, il y a deux mois, publié une condamnation prononcée contre le sieur Valet.

Mais l'adversaire de la marchande de journaux proteste. Elle prétend qu'elle s'est bornée à blàmer Mme Royer de ce qu'elle dénonçait son garçon reconnu innocent par M<sup>11</sup> Cousinot elle-mème. En réponse à ce reproche, Mme Royer cracha sur la figure de son interlocutrice à deux reprises, saisit un balai et paralysée par la femme Valet qui lui avait saisi le bras, s'efforça de mordre sa partie adverse et lui déchira ses vètements. La patience aurait échappé à lailite dame qui giffa Mme Royer et détala.

Tout cela, pour cinq prunes!!!

Etat-civil de la ville de Saumur

NAMES OF ES

Le 12 juillet. - Victorine Vermeche, a l'Hospice.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Alexandre-Eugène Jean, sabotier, et Louise-Emilie Bruneau, lingère, tous deux à Saumur. Théodore-Paul Querdray, cirier, et Georgette-Valentine Sicard, modiste, tous deux à

Saumur.

Jules Hublot, menuisier, et AlexandrineMarie Rupaud, sans profession, tous deux à

Saumur.
Charles Allard, agent-voyer cantonal, à Sanmur, et Célestine-Angèle-Esilda Rotrou, sans profession, à Paris.

Jean Bondu, boulanger, à Saumur, et Marguerite-Mignon Cornu, sans profession, à Bris-

Marie-Louis-Jules Pacton, procureur de la République, à Saumur, et Marie-Hilaire-Noémie-Berthe Petit, sans profession, à Paris.

### DÉCÈS

Le 13 juillet. — Charles-Magloire Boireau, canonnier au 33° d'artillerie, 22 ans 4/2, célibataire, à l'Hôpital.

Le 14. — Louis Gautier, cordier, 56 ans 1/2, époux de Aimé-Rose Maillé, rue Saint-Nicolas, 10.

Le 13. — René Menier, propriétaire, 53 ans 1/2, époux divorcé de Virginie-Jeanne Guéret, rue Saint-Nicolas, 44.

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Dans le nouveau service des trains commencé le 8 juillet courant, il a été prévu, entre Saumur-Etat et Montreuil-Bellay, un train périodique n° 39, mis en marche les jours de foire et de marché à Doué-la-Fontaine. Ce train part de Sanmur-Etat à 6 heures 44 matiu, arrive à Montreuil à 6 heures 40 et est à ce point en correspondance directe avec le train 404 qui arrive à Doué-la-Foutaine à 7 heures 49 matin.

# Vélodrome de la Loire, à Saumur

Le Dimanche 22 Juillet, à 2 heures

# GRANDES COURSES VÉLOCIPÉDIQUES

RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

ORGANISÉES

Par la Société des Amaleurs Vélocipédistes Saumurois Avec le concours de l'Harmonie Saumuroise.

1re COURSE. — Prix du Thouet (RÉGIONALE), 75 fr. de prix.

2e COURSE. — Prix du Chardonnet (1re Internationale), 205 fr. de prix.

3º COURSE. — Prix de Saumur (RÉSERVÉE

AUX MEMBRES DES A. V. S.), 60 fr. de prix.

4° COURSE. — Prix de l'Anjou (2° INTERNATIONALE), 55 fr. de prix.

5e COURSE. — Prix du Châleau (Interna-TIONALE BI-TANDEMS), 105 fr. de prix.

Prix des Places: Réservées, 2 fr.; Premières, 1 fr.; Secondes, 50 centimes; Troisièmes, 25 centimes.

## Bulletin Météorologique du 16 Juillet

Observations de M. BAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.

Thermomètre

Hier soir, à 5 h.

Ce matin, à 8 h.

Midi, 765 m/m au-dessus 160 au-dessus 200

Hausse, 8 m/m
Baisse, , m/m
Température minima de la nuit au-dessus 140

# HEFNEUX

Le seul traitement pratique des hernies c'est la contention permanente, qui, bien faite, et par un bandage qui ne gône pas, vaut la guérison ou l'amène si possible. Obtenir cette contention dans toutes les positions du corps en supprimant toute gène, tel est le hot attent par le BANDAGE BARRÈRE (L. BARRÈRE, dédécio-lav.). Adopté pour l'Armée, élastique, sans ressort, pression illimitée. M.BARRÈRE, 3, Bdu Palais, PARIS.—Brochure 0.25.

Application à SAUMUR, Hôtel de la Paix, mardi 24 juillet.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS Le Seul Véritable Alcool de Menthe c'es

PAICOLES
MENTHE PLICOLES

Souverain contre Indigestions, Dyssenterle, Cholérine, Maux d'Estomac, de Cœur, de Tête. Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, calmant Instantanément la soif et assainissent l'eau. PRÉSERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES

PRESERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES Eau de Toilette et Dentifrice exquis Exiger le nom DE RICQLES sur les facons. Etudes de M. V. LE RAY, avonélicencie à Saumur, rue du Marche-Noir, nº 12,

Et de Me JAMIN, notaire à Gennes.

# VENTE

Après failllte

EN TROIS LOTS DE

Sis commune de Gennes,

Dépendant de la faillite du sieur LEBLANC, ancien chapelier à Gennes.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de Me JAMIN, notaire à Gennes, le Mercredi 1er Août 1894, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement sur re-quète rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le sept juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré; Aux requête, poursuite et diligence de M. Louis Bonneau, arbitre de commerce, de-

meuraut à Saumur, 33, rue d'Alsace ;

« Agissant en qua ité de syndic à l'union des créanciers de la faillite du sieur Louis Napoléon-Désiré Leblanc, ancien chape-» lier à Gennes »,

Ayant pour avoué Me VINCENT LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant que du Marché-Noir, nuniéro

12; Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de Me JAMIN. notaire à Gennes, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier encherisseur des immeubles dépendant de la faillite du sienr Leblanc, sus-nommé, sur les lotissements et mises à prix ci-après fixés d'office par le tribunal.

### Commune de Gennes PREMIER LOT

Quatorze ares cinquante centiares environ de bois; au Bois-de-la-Garenne, numéro 571, section A du cadastre, joignant au nord un chemin, au levant Vetault, au couchant Goubirard, au midi Madame Coueloux. Mise à prix, quatre-vingts francs, ci. 80

### DEUXIÈME LOT

Dix-sept ares soixante centiares environ de terre et vigne, au Côteau, numéros 614, 612 et 619 P. section A du cadastre, joignant d'un bout Masson, d'autre bout Moreau, d'un côté veuve Blot et Degrez, d'autre côté Masson et Loiseau.

Mise à prix, cent vingt francs, ci.. 120

TROISIÈME ET DERNIER LOT

Quatre ares cinquante centiares de vigne, aux Plantis, joignant au nord un chemin, au levant Moreau, au couchant M. Degrez, et au midi Madame Dufour. Mise à prix, trente francs, ci..... 30

Total des mises à prix : deux

cent trente francs, ci. . 230 fr.

S'adresser, pour les renseigne-

1° A M° V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, nº 42, poursuivant la vente;

2º A M. BONNEAU, syndic de faillites, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, nº 33; 3° A M° JAMIN, notaire à Gen-

nes, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoné soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

V. LE RAY.

mil huit cent quatre-vingt-quatorze, fo Enregistré à Sanmur, le co . Recu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: DAUPHIN.

N Petit HOTEL à Céder très Uavantageusement pour cause de cessation de commerce.

S'adresser à M. MARTIN. HENRI, propriétaire à St-Hilaire-St-Florent, près Saumur (Maine-et-Loire).

Etude de Mº LECOY, avoué à Saumur.

D'UN JUGEMENT rendu par défaut, faute de comparaitre, par le Tribunal civil de Saumur, le 21 juin 4894, enregistré,

Entre Mme Marie Bauron, domestique, demeurant à Boulogne-sur-Seine, rue de Paris, nº 39, épouse du sieur Augustin-Gusman Méraux, ancien employé d'octroi à Saumur, et actuellement sans domicile ni résidence connus en France.

Et tedit sieur Méraux.

Il appert :

Que ladite d'me Méraux a été déclarée separée de corps et de biens d'avec ledit sieur Méraux, son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué de la dame Méraux, soussigné.

Saumur, le 12 juillet 1894.

LECOY.

Etude de Me G. BARON, avoué à Sanmur.

D'UN JUGEMENT par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 10 mai 1894, enregistré et si-gnifié, entre Mme Estelle-Virginie-Eugénie Houlier, épouse sans profession de M. Auguste Motard, maçon, demeurant à Saumur, ladite dame domiciliée de droit avec lui, mais autorisée à résider an Clos-Bonnet, commune de Saumur, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 27 décembre 1893,

Et ledit sieur Auguste Motard, sus-nommé,

Il appert :

Que ladite dame Estelle-Virginie-Engénie Houlier a éte déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit Auguste Motard, son mari, délaillant;

Et que Me BARON, avoué, occupait pour ladite dame sur cette demande.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 13 juillet 1894.

G. BARON.

Etude de Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoné à Saumur, 7, rue du Temple.

D'UN JUGEMENT rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 10 mai 1894, au profit de Mª Marie Boucher, lingère, épouse du sieur Maillet Louis-Abel, domiciliée chez ses parents, aux Huraudières, commune de Saumur, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur. en date du 24 mai 1894, par défaut contre Louis-Abel Maillet, ci-devant journalier, demeurant à Saumur et actuellement sans résidence

ni domizile connus en France, Il appert : que le divorce a été

FACTURES TOUS FORMATS

CIRCULAIRES - ENVELOPPES

AVIS DE TRAITES - MANDATS

ETIQUETTES PARCHEMIN Pr ENVOIS

REÇUS & BONS & SOUCHE PERFORÈS

CARTES D'ADRESSES

TÈTES DE LETTRES

prononcé entre les époux Maillet au profit de la femme.

Cette insertion est faite en verlu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, en date du 12 juillet 1894, conformément à l'article 247 du Code

> Pour extrait, BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ.

# EMTE

Le 29 juillet 1894, à une heure. en l'étude de Me PASQUIER, notaire à Montsoreau (Maineet-Loire),

# UNE MAISON

A MONTSOREAU

Route de Saumur à Limoges.

Mise à prix : 3,000 fr.

S'adresser à Me George SIMETTE, avoué à Paris, 31, boulevard Sébastopol, et audit M. PAS-QUIER, notaire.

Au Palais de Justice, à Paris, le 2 Août 1891, de :

1º Caves et Constructions, à la Momenière, commune de Montsoreau (Maine-et-Loire);

2º Maison, à Montsoreau, place de la Mairie.

Mises à prix : 700 et 1,777 fr.

S'adresser à Me GEORGE SIMETTE, avoné à Paris, bonlevard Sébastopol, 31, à Mes PEYROT et HENRY MUTEL, avoués à Paris, et Me PAS-QUIER, notaire à Montsoreau.

# a vendre La Propriété de la Rivière

Située sur le bord de la Levée de la Loire, entre Gaure et Chouzé.

Cette propriété comprend grande et belle maison de maître, nombreuses servitudes, jardins, pelouses, futaies, charmilles, le tout entouré de murs et contenant un hectare dix ares.

S'adresser, pour tous renseignements, à Me HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

## A CÉDER

DE SUITE

# BONNE PETITE FONDERIE

A la porte de Saumur. S'adresser à Mme GUESNON, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, et à Me BRAC, notaire à Saumur.

# VENDRE Voiture dit Duc

S'adresser à M. HALBERT, propriétaire à Fontevrault.

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL

PROGRAMMES Pr FÈTES & SOIRÉES

MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS

CATALOGUES — BROCHURES

FAIRE-PART NAISSANCE

AFFICHES - PROSPECTUS

CARTES DE VISITE

PRIX-COURANTS

# EPICERIE NOUVEL

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

CHANTINIEAT

# PRIMEURS (reception tous les jours)

Cantaloups, Abricots, Prunes Reine-Claude, Pêches, Amandes vertes, Concombres, Aubergines, etc. Eau-de-vie blanche pour fruits depuis 1 fr. 50.

# EPICERIE PARIS

33, RUE D'ORLEANS, au coin de la RUE DACIER

# IMBERT Fils

Eau-de-Vie blanche pour Fruits 1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p' 0,20

C 1 - 1-1	1	Olice	1 (	1	0	~		7		,	4 0	Vb122	-
RHUM, depuis		•		100	1.	100			181			4	50
AMER PICON											-	2	75
ABSINTHE PERNOD.										le	litre	4.	*
Assortiment complet.	100		A.	41	lan.		170	1	15.00	1/2	Sarrie I	4	40
SIROPS (garantis pur	su	icre	).	134	4.35	1,5		16	1	le	litre	2 fi	r. 25
	29						きあのべつけ			OH 12 H	9035 8 60	100	7.75

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scie, 1 fr. 15

6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

# INSTALLATION SPÉCIALE Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y attenant, salle de billard, vaste jardin. - On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur. TENTE-SALLON

SAINTE - GENEVIÈVE

# Capisseries Artistiques

BRODERIES

M" NOEL & BOUIN SAUMUR - 8, rue du Puits-Neuf, 8 - SAUMUR Très beau choix de Travaux fantaisie

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cit, PARIS 56, Rue Jacob, 56,

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4°

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un sup-PLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc. Un numero est envoyé gratis à toute personne qui en fera ta demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Ci.,

rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.—Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie Paul Godet.

# 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation )

Imprimerie Paul GODET, Saumur

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre ( 35, la pièce [226 litres] 68 fr. droits payés Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 1 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés

26 litres pour 25. — Livraison à Bomicile.

Marmande, 43 degrés. . . . . . 1.50 le litre (verre compris) Montpellier, 45 Armagnac, 50

LE MAIRE